

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-2405						
OBJET	Recommander au conseil de nommer un membre indépendant au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval							
No dossier(s) interne(s) : SG-3014-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-05-08 Date CM souhaitée : 2024-06-04								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 653 1542 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-01-11</td> <td>CM-20220111-10</td> <td>RENOUVELLEMENT - NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler les nominations de Mme Malorie Sarr-Guichaoua, MM. Laval Villeneuve, Serge Teupé, Me William Korbatty et M. Emmanuel Bulamatari à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de renouveler la nomination de Mme Malorie Sarr-Guichaoua à titre de présidente dudit Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2021-6317)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-01-11	CM-20220111-10	RENOUVELLEMENT - NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-01-11	CM-20220111-10	RENOUVELLEMENT - NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE le Comité consultatif sur les relations interculturelles (le «Comité») est composé de 7 membres indépendants, majoritairement issus des communautés ethnoculturelles, qui ont un intérêt marqué pour les enjeux liés aux relations interculturelles, ou une expertise ou une expérience dans ce domaine;</p> <p>ATTENDU QUE 2 postes sont à combler. En effet, ces postes sont devenus vacants le 11 janvier 2024 en raison du non renouvellement des mandats de 2 membres indépendants du Comité à l'échéance de leur terme;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville, le Secrétariat de la gouvernance a publié un appel de candidatures pour le recrutement de deux membres indépendants et a formé, dès lors, un comité des candidatures;</p> <p>ATTENDU QUE dans l'intérêt du Comité et considérant le très haut niveau de cette candidature, le comité des candidatures recommande de nommer dès à présent M. Bergman Fleury pour agir à titre de membre indépendant au sein du Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>ATTENDU QUE la recommandation de nomination d'une deuxième personne pour le comblement du dernier poste vacant au sein du Comité suivra aussitôt que le comité des candidatures complètera son processus de recrutement et d'entrevues.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-2405
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de nommer Bergman Fleury pour agir à titre de membre indépendant au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.		